

COMPTE RENDU PROVISOIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 NOVEMBRE 2021

L'an deux mil vingt et un et le dix-huit novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BUYSSCHEURE s'est réuni sous la présidence de Monsieur Marc DEHEELE, Maire, au lieu ordinaire de ses séances et sur convocation faite par le Maire.

Présents : DEHEELE Marc – CODDEVILLE Séverine - DEVULDER Elodie – DUHAMEL Camille - GUILLAIN Romuald – LETURGEZ-WADOUX Margareth - RYCKEBUSCH Emmanuel – VANHEEGHE Pierre – SCHRYVE Emmanuel - HERMANT Eric - JOHNSON Richard - GOUBET Hélène - Grégory BECK

Absents excusés : DECODTS Viviane – LACRESSONNIERE Vincent

Monsieur le Maire présente à Madame Séverine COODEVILLE au nom du conseil municipal ses sincères condoléances suite au décès de son papa.

Approbation du conseil municipal du 14 septembre 2021 à l'unanimité

1/Projet d'un bâtiment neuf susceptible d'accueillir la maison des assistantes maternelles :

-présentation des trois projets de construction possible. Après en avoir échangé, chaque conseiller ayant fait part de son choix personnel, le conseil décide de retenir la proposition n°2.
--concernant la surface de 200 m², le maître d'œuvre fera une proposition réduisant la surface à 160 m². Cette proposition étant toujours une surface permettant d'accueillir 4 assistantes maternelles pour 16 enfants avec la possibilité de reconvertir éventuellement en 2 logements de 80 m² chacun.
-concernant le mode de chauffage proposé (géothermie verticale), il sera demandé au maître d'œuvre une proposition de type « maison passive » sans faire appel à la géothermie verticale.
-Une réunion du conseil municipal est prévue le mercredi 8 décembre dont un des points de l'ordre du jour sera l'examen d'une nouvelle proposition de la part du concepteur et la demande de financement dans le cadre DETR. Le conseil municipal donne un avis favorable à l'unanimité au projet présenté dans son état actuel.

2/Achat d'un nouveau véhicule :

Monsieur le Maire informe le conseil de l'achat d'un véhicule en remplacement du véhicule actuel EXPERT de la marque Peugeot. Ce véhicule sera un véhicule d'occasion Citroën de type JUMPER. Le kilométrage parcouru à l'année est en moyenne de 3000 km ne justifie pas l'achat d'un véhicule neuf. Coût 4950 €

3/Bilan du centre de loisirs

Le CLSH a eu lieu cet été à Ochtezeele pour les Communes de BUYSSCHEURE, OCHTEZEELE et WEMAERS CAPPEL. L'organisation a été confiée aux éclaireurs de France de MORBECQUE. Il y a eu 85 inscrits en tout dont 45 pour BUYSSCHEURE, 20 pour OCHTEZEELE et 20 pour WEMAERS CAPPEL.

966 journées ont été réalisées sur 3 semaines pour les 3 communes dont 516 journées pour BUYSSCHEURE.

34 enfants ont été accueillis la 1^{ère} semaine, 40 enfants la 2^{ème} semaine et 36 enfants la 3^{ème} semaine. Le coût global du CLSH est de 27 153, 98 €. Les familles ont participé à hauteur de 5 850 €.

Le coût des communes est de 8 318 € pour BUYSSCHEURE, 1 264 € pour OCHTEZEELE et 3 654 € pour WEMAERS CAPPEL. De ces coûts, il faudra déduire la participation de la CAF que nous ne connaissons pas encore. La Commune d'Ochtezeele garde la participation des familles pour la cantine soit des recettes de 2 484 €. Le CLSH 2022 aura lieu sur la Commune de Buyscheure.

4/Demande de subvention municipale à l'association Plaisir de LIRE au titre de l'année 2020

Le bilan laisse apparaître un déficit de 716, 59 €, le conseil municipal accorde une subvention de 644.93€ soit une prise en charge de 90% du déficit comme prévu par la convention. Le conseil vote cette disposition à l'unanimité.

5/Adhésion au SIDEN SIAN

Le Conseil Municipal accepte l'adhésion de plusieurs communes au SIDEN/SIAN.

6/Convention Commune / association Plaisir de LIRE

Conformément à la décision du conseil municipal du 9/03/2021, la participation au financement des activités socio culturelles organisées par l'Association PLAISIR DE LIRE sera établie de la manière suivante : Si la contribution des participants + les subventions propres aux activités laissent un déficit, la commune prend à charge 90% ce déficit. Le bilan se fait sur une année civile et doit être remis au maire pour accord au cours du 1^{er} trimestre de l'année suivante (exemple : 1^{er} trimestre de l'année 2021 pour l'année 2020). Durée de la convention : 1/1/2020 au 31/12 2026. Le conseil vote cette disposition à l'unanimité.

7/ Admission en non-valeur :

La somme de 227, 86 € est admise en non-valeur concernant les impayés de cantine et de garderie.

8/ Décisions modificatives budgétaires :

Le Conseil Municipal accepte les modifications budgétaires suivantes :

Dépenses :

- Dépenses imprévues, compte 020 : - 474, 00 €
- Frais d'études, compte 2031 : 474, 00 €
- Dépenses imprévues, compte 022 : - 645, 00 €
- Subventions de fonctionnement aux associations, compte 6574 : 645, 00 €
- Virement à la section d'investissement, compte 023 : - 230 €
- Dotation aux provisions, compte 230, 00

Recettes :

- Virement de la section de fonctionnement, compte 021 : - 230, 00 €
- Provisions pour dépréciation, compte 4912 : 230, 00 €

9/ Fête de la moto :

Monsieur le Maire informe le Conseil du projet de reconduire la fête de la moto à BUYSSCHEURE le dimanche 31 juillet 2022. Le conseil accepte cette proposition à l'unanimité.

10/ Recensement prévu du 20/01/2022 au 19/02/22

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à embaucher une personne en CDD pour assurer cette mission.

11/La cérémonie d'échange de vœux prévue le samedi 8 janvier 2022

Le conseil municipal au regard de la situation sanitaire prendra la décision ou de l'annulation de cette cérémonie lors du conseil du 8 Décembre 2021

12/ Création d'un bosquet d'ORMES

La commune dispose d'un délaissé suite à l'arrivée de la ligne TGV sur lequel il y avait une vingtaine de FRENES. Ces frênes ont dépéri atteint par une maladie : chalarose du frêne : ce qui nous a amené à les abattre et les dessoucher. Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il est donc prévu de planter sur le terrain devenu libre des ormes « hybrides ». Ces variétés hybrides issues de croisement entre différentes variétés françaises, anglaises et asiatiques offrent une résistance parfaite à la graphiose. La commune a en gauge 25 plants qui font environ 1.5m de hauteur donc seront transplantés dans le courant de l'hiver.

13/ Equipement prévention pour les piétons scolaires (collégiens +lycéens)

Monsieur le maire indique que cet équipement sera distribué le 19/11/2021

Le Maire,
Marc DEHEELE